

**Déclaration de l'Unaf,
représentée par Jacques Buisson,
CCSS**

28 mai 2026

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs, les Présidents
Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la CCSS montre que la branche famille est à nouveau en excédent en 2025 de 1,2 Md€, et deviendrait déficitaire à hauteur de -0,5Md€ en 2026, alors que les prévisions estimaient un excédent de 0,6Md€ en 2025 et 0,7Md€ en 2026. *À noter que les transferts vers les autres branches augmentent fortement en 2026, de l'ordre de 6 Md€, contribuant de manière importante à la dégradation du solde.*

Dans ce contexte, les dernières mesures en matière de politique familiale dessinent un ensemble contrasté.

L'Unaf souhaite saluer la création du congé supplémentaire de naissance, mesure portée de longue date par notre institution et obtenue dans le cadre du PLFSS 2026. Au moment où la situation démographique requière des mesures d'urgence, cela constitue une avancée importante pour les parents et un premier signal positif envoyé aux familles après plusieurs années de recul de la politique familiale. Cependant, plusieurs points de vigilance demeurent. Ainsi, nous serons particulièrement attentifs à sa mise en œuvre effective et aux conditions concrètes d'accès pour toutes les familles, notamment les plus fragiles.

S'agissant de la réforme du Complément mode de garde, cette première année de mise en application ne lève pas les fortes inquiétudes exprimées par l'Unaf depuis l'origine. Les premières évaluations disponibles montrent qu'une majorité de familles sont aujourd'hui perdantes, souvent pour des montants importants, y compris parmi les classes moyennes et les familles monoparentales.

De nombreux parents témoignent désormais de conséquences concrètes sur leur activité professionnelle, sur leurs conditions de vie et parfois même sur leurs projets d'enfant. L'Unaf souhaite donc que cette réforme puisse faire l'objet d'échanges approfondis afin de corriger rapidement ses effets les plus injustes et de garantir que cela ne se traduise pas, pour les familles, par une hausse insoutenable du reste à charge.

Enfin, l'Unaf veut redire sa profonde opposition au décalage de la majoration pour âge des allocations familiales. Cette mesure représente une ponction massive directement supportée par les familles avec adolescents et conduit, dans les faits, à la quasi-disparition de cette majoration pour la plupart des ménages concernés.

Ce décalage représente 1.3 Md d'euros d'économie censées financer le congé supplémentaire de naissance. Néanmoins, l'écart est manifeste entre la ponction qu'elle représente et les besoins de financement de ce congé à hauteur de 300 millions d'euros.

Dans un contexte de branche excédentaire, qui ne cesse de croître sous l'effet notamment de la baisse continue des naissances, l'Unaf espère vivement qu'il n'y aura pas, dans les prochains mois, de nouvelles coupes budgétaires de cette nature au détriment de la politique familiale.

Face aux défis démographiques majeurs qui se présentent à notre pays et qui devraient être au cœur des débats, l'Unaf portera des propositions concrètes dans le cadre des échéances électorales à venir pour soutenir les parents et renforcer la confiance des familles.

Merci de votre attention.